



Déclaration liminaire – CSA du 05 février 2026

Intervention de J. Joly et C. Masset pour l'UNSA Éducation

Préparation de la rentrée 2026 dans les collèges de Haute-Savoie UNSA Éducation

Monsieur le Directeur académique,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité social d'administration spécial départemental,

En préambule, l'UNSA Éducation exprime sa profonde solidarité et son soutien total à l'enseignante victime, mardi à **Sanary-sur-Mer**, d'une agression au couteau perpétrée par un élève de 3^e. Nos pensées accompagnent en priorité l'enseignante, dont nous espérons le rétablissement complet, mais également ses proches, ses collègues et l'ensemble de la communauté éducative, profondément choquée par cet acte d'une extrême gravité.

Cet événement dramatique rappelle, une fois de plus, les dangers auxquels sont confrontés quotidiennement les personnels de l'Éducation nationale. Les enseignants, les personnels éducatifs et administratifs exercent leur métier avec engagement et sens du service public, mais trop souvent dans des conditions de plus en plus dégradées, marquées par des tensions, des violences verbales et parfois physiques.

Malgré cela, la tenue de ce CSA s'inscrit, une nouvelle fois, dans un contexte budgétaire et politique particulièrement contraint. Comme les années précédentes, les données nécessaires à l'analyse de la préparation de la rentrée nous sont parvenues tardivement, en lien avec un vote du budget lui-même retardé. Cette situation fragilise la lisibilité des choix opérés et la qualité du dialogue social.

Une évolution démographique atypique en Haute-Savoie, sans inflexion réelle des moyens

Contrairement à la tendance académique marquée par une baisse importante des effectifs, notre département devrait accueillir **95 élèves supplémentaires à la rentrée 2026**.

Cette hausse des effectifs ne s'accompagne toutefois que d'une **augmentation extrêmement limitée des moyens**, avec **26 heures supplémentaires seulement**. Dans le même temps, le **taux de recours aux heures supplémentaires demeure inchangé à 8,5 %**, confirmant le caractère structurel de ce mode de gestion.

Ainsi, dans un département **toujours démographiquement attractif**, l'augmentation des effectifs ne se traduit pas par un renforcement significatif des moyens. Cette situation interroge la capacité du système éducatif à répondre aux besoins réels des élèves et des équipes et traduit une approche strictement comptable des moyens.

Des difficultés très concrètes dans les établissements

Les conséquences de ces choix sont visibles au quotidien dans les collèges de Haute-Savoie.

Les **difficultés de remplacement des enseignants**, notamment pour des absences longues et prévisibles comme les congés maternité, fragilisent la continuité du service public d'éducation et accentuent la charge de travail des équipes.

S'agissant des **groupes dits de besoin**, l'UNSA Éducation acte positivement la suppression de leur obligation, à la suite des retours négatifs formulés par les corps d'inspection eux-mêmes. Cette évolution confirme les alertes que nous avions formulées dès l'origine de ce dispositif. Les groupes dits de besoin se sont très souvent traduits, dans les faits quand ils ont pu être mis en place, par des groupes de niveau, sans répondre de manière pertinente aux besoins réels des élèves. Les travaux en sciences de l'éducation avaient largement anticipé ces dérives, en montrant que la segmentation des élèves et le tri précoce ne constituent pas des réponses efficaces aux difficultés scolaires et peuvent renforcer les inégalités.

Pour autant, **si la remise en cause de l'obligation des groupes de besoin peut être entendue sur le plan pédagogique**, les modalités de rétrocession des moyens **posent un réel problème**. Dans plusieurs établissements, les heures retirées **sembleraient excéder** celles initialement affectées au dispositif, ce qui reviendrait à une perte nette de moyens.

Cette situation est d'autant plus problématique qu'elle s'inscrit en parallèle de la **suppression de l'heure de technologie en classe de 6e**, heure qui devait participer au financement de ces groupes. Lorsque les groupes de besoin ne sont plus mis en œuvre, cette heure n'est pas rétablie, laissant les établissements et les élèves doublement pénalisés : un dispositif abandonné sans restitution des moyens et une discipline amputée durablement de son horaire.

Répondre au mal-être scolaire : un enjeu éducatif, social et humain majeur

Par ailleurs, les **besoins éducatifs, sociaux et médico-sociaux n'ont jamais semblé aussi importants**. Les établissements sont confrontés à des situations de plus en plus complexes, révélatrices d'un mal-être profond chez une partie des élèves. Les événements tragiques de **Sanary-sur-Mer** viennent douloureusement le rappeler, s'il fallait encore le démontrer.

L'augmentation très préoccupante du nombre d'**exclusions définitives prononcées lors des conseils de discipline** constitue un indicateur objectif de ce mal-être. Ces exclusions ne sauraient être interprétées comme un moyen de rejeter les problèmes. Elles traduisent des situations d'échec, souvent vécues comme telles par les équipes éducatives.

Si ces situations se multiplient, c'est qu'il existe un problème structurel auquel il est urgent d'apporter d'autres réponses que strictement disciplinaires. Cela suppose des **moyens humains renforcés**, notamment en personnels sociaux, de santé et d'accompagnement, capables de travailler en prévention, d'accompagner les élèves et de soutenir les équipes.

Dans ce cadre, l'UNSA Éducation souhaite replacer le dispositif **Devoirs faits** dans sa finalité première : la lutte contre la reproduction des inégalités sociales. Le travail personnel hors la classe est un facteur important du maintien des inégalités, dans un phénomène multifactoriel largement documenté. Si le dispositif existe, il n'est ni généralisé ni suffisamment abondé pour constituer une réponse structurelle et efficace. Il demeure donc dépendant de moyens incertains, loin des enjeux réels de justice sociale.

Conclusion

Pour l'UNSA Éducation, la préparation de la rentrée 2026 dans les collèges de Haute-Savoie met en lumière un décalage persistant entre les besoins du terrain et les moyens effectivement alloués. Dans un département où les effectifs augmentent, l'absence d'infexion réelle des moyens ne permet ni d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves ni de répondre aux enjeux de prévention, d'accompagnement et de bien-être scolaire.

La démographie ne peut être l'unique boussole des politiques éducatives. L'École ne peut être une variable d'ajustement budgétaire. Elle doit demeurer un levier d'émancipation, de justice sociale et de cohésion, à condition de se donner les moyens humains et matériels de ses ambitions.

M. le Directeur académique, mesdames et messieurs les membres du CSA SD, je vous remercie de votre attention.

Intervention de Julien Joly et Catherine Masset pour l'UNSA Éducation

